



Communiqué de presse
Mardi 4 juin 2019

Ne jouez plus avec notre santé !

La dernière année d'internat de médecine générale en année « de pratique ambulatoire en autonomie », réalisée en priorité dans les zones sous-denses, voilà le dernier amendement du Sénat.

Après la limitation de la durée d'exercice des remplaçants à trois ans et l'obligation de trois années d'installation pour les derniers classés du numerus clausus, voici le stage d'un an en autonomie en zone sous-dense.

Face à la problématique des déserts médicaux, clairement le Sénat ose tout, y compris les idées ubuesques.

L'UFMLS et Jeunes Médecins rappellent leur opposition à toute coercition. Au-delà de la manipulation habituelle qui tend à transformer les conséquences des politiques sanitaires successives (déserts médicaux et pénurie démographiques) en cause, l'UFMLS et Jeunes Médecins rappellent que les médecins en formation ne peuvent être laissés à eux-mêmes une année durant sur des territoires dans l'impossibilité de leur fournir un encadrement professionnel et formateur.

La formation médicale n'a pas à être impactée par l'électoralisme de professionnels de la politique, la formation médicale est chose trop sérieuse pour être laissée aux sénateurs.

Contacts presse :

Jérôme MARTY, Président de l'UFMLS
06 84 80 94 26
president@ufml-syndicat.fr

Emanuel LOEB, Président de Jeunes Médecins
06 50 93 64 60
president@jeunesmedecins.fr